

Saint Jean Lasseille



REUNION PUBLIQUE

Lotissement « Les vignes »

Mercredi 29 Juin 2016

Ordre du jour



- 1- La problématique du stationnement
- 2- Le déplacement des piétons et des 2 roues
- 3- La circulation automobile dans le lotissement
- 4- Questions diverses





Le stationnement

1/ L'organisation



Solutions de stationnement

 Long des voies publiques
(1 seul côté de la chaussée)

 +
Parkings aménagés

+
Garages privés

+
Allées privées de Garage

2/ Que dit la législation ?



SECTION II- CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE UB-3 : ACCES ET VOIRIE

1. Accès

- a) Pour être constructible un terrain doit comporter un accès (automobile) à une voie publique ou privée, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisin ou éventuellement obtenu par l'application de l'article 682 du Code Civil.
- b) aucune opération ne peut prendre accès sur les chemins piétonniers et pistes cyclables à créer ou à conserver.
- c) Les caractéristiques des accès doivent permettre de satisfaire aux règles minimales de desserte : défense contre l'incendie, protection civile, brancardage, enlèvement des ordures ménagères, etc....

ARTICLE UB-12 : STATIONNEMENT

1. Dispositions générales :

- a) Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations neuves, ainsi que ceux correspondant aux réhabilitations, aménagements, changement de destination d'existants, doit être assuré en dehors des voies de desserte sur le terrain même.

2. Il doit être aménagé :

- a) Pour les constructions à usage d'habitation : 2 places de stationnement ou de garage par logement.

$$\begin{aligned} & 74 \text{ lots} \\ & = \\ & 74 \text{ Places de stationnement} \\ & \quad (\text{privées}) \\ & + \\ & 50 \text{aine Places en allée de garage} \\ & \quad (\text{privées}) \\ & + \\ & 51 \text{ Places Visiteurs} \\ & \quad (\text{voie publique}) \\ & = \end{aligned}$$

+/-175 PLACES

Etat des lieux en matinée



Etat des lieux en matinée



Etat des lieux en soirée



Etat des lieux en soirée



Parking rue des Grenaches



Matin



Soirée



Parking rue des Macabeus



Matin



Soirée



Stationnement : *Comment améliorer le quotidien ?*



Vos propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Les modes doux

(piétons/2 roues)

1/ L'organisation



Les équipements en place

Long des 4 voies publiques
(trottoirs rouges)

+

Placette centrale

+

Chemins piétonniers

2/ Que dit la législation ?



SECTION II- CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE UB-3 : ACCES ET VOIRIE

1. Accès

- a) Pour être constructible un terrain doit comporter un accès (automobile) à une voie publique ou privée, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisin ou éventuellement obtenu par l'application de l'article 682 du Code Civil.
- b) aucune opération ne peut prendre accès sur les chemins piétonniers et pistes cyclables à créer ou à conserver.
- c) Les caractéristiques des accès doivent permettre de satisfaire aux règles minimales de desserte : défense contre l'incendie, protection civile, brancardage, enlèvement des ordures ménagères, etc....



3/ ...mais le constat actuel



Modes doux : *Comment améliorer le quotidien ?*



Vos propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



La circulation dans le lotissement

1/ L'organisation actuelle



4 voies en double sens

+

⚠ 3 équipements de limitation de vitesse

Vitesses excessives

+

Croisement étroit des véhicules

Circulation : *Comment améliorer le quotidien ?*



Vos propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- QUESTIONS DIVERSES -

